

Bien vivre
à Villeveyrac

José
Martinez

Un territoire, un village, une équipe, un homme ...



La Charte des «futurs» élus

En signant cette « Charte éthique », nous nous engageons solennellement à respecter :

ENGAGEMENT DE PRESENCE

L' élu municipal donne de son temps à la collectivité. Il se forme à sa fonction. Il prend part activement aux réunions du Conseil municipal. Il s'intéresse à la vie locale. Il reçoit et va au-devant des citoyens.

ENGAGEMENT D'ECOUTE

L' élu municipal est à l'écoute de tous les citoyens, dans leur diversité. Il favorise la consultation et la participation, sous toutes ses formes et à chaque étape du processus municipal de décision. Cet engagement d'écoute de l' élu vaut autant en direction des citoyens que pour les employés municipaux, les associations et les entreprises locales.

ENGAGEMENT DE TRANSPARENCE

L' élu municipal s'engage à rendre compte de son travail mené aussi bien collectivement qu'individuellement dans ses délégations. Il présente aux citoyens des informations utiles, complètes et énoncées dans un langage compréhensible par chacun. L' élu s'engage à observer un devoir de réserve et de neutralité sans faille.

ENGAGEMENT DE RESPECT

L' élu municipal, en tant que représentant de la ville et de ses habitants, défend la dignité de l'être humain et lutte contre toutes les formes de discrimination. Il fait preuve d'intégrité et d'honnêteté, défend l'équité dans l'accès aux services de la ville, en rejetant catégoriquement le clientélisme.

L' élu s'engage à ne pas utiliser sa fonction pour favoriser son propre intérêt ou celui d'un proche. L'intérêt général prime sur l'intérêt particulier dans la stricte application de la loi sous l'autorité directe du préfet. Si ce n'est le cas, il devra abandonner son mandat.